Ministère
de la Cybersécurité
et du Numérique
Québec

Direction du Secrétariat général adjoint et de l'accès à l'information

PAR COURRIEL

Québec, le 28 octobre 2026

[redacted]

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision
N/Réf : DA2627-46

[redacted],

La présente donne suite à votre demande reçue le 28 septembre 2026 visant à obtenir:

> « ... copie des documents décrits ci-dessous, détenus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, y compris par le Centre gouvernemental de cyberdéfense (CGCD) et le CERT-QC :
>
> 1. Tout bilan annuel, rapport d'activités ou tableau de bord produit par le CGCD ou le CERT-QC sur les incidents de sécurité de l'information pour ces exercices.
>
> 2. Tout document présentant la répartition des incidents survenus dans les organismes publics selon leur nature et leur cause, dans la catégorisation en usage au Ministère (par exemple : hameçonnage, identifiants compromis, rançongiciel, code malveillant, déni de service, erreur humaine, erreur de configuration, abus d'accès par un membre du personnel, perte ou vol d'équipement, incident survenu chez un fournisseur).
>
> 3. Le document qui définit la catégorisation des incidents et les niveaux de gravité utilisés dans le processus gouvernemental de gestion des menaces, des vulnérabilités et des incidents (GMVI)
>
> Période visée. Les exercices 2022-2023 à 2025-2026 (1er avril 2022 au 31 mars 2026), idéalement par exercice ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons le tableau suivant qui présente le nombre d'incidents de sécurité à portée gouvernementale déclarés auprès du CERT-QC depuis 2022 :

...2

425, rue Jacques-Parizeau, suite 2100
Québec (Québec) G1R 5E4
Téléphone : 418 644-1500
acces@mcn.gouv.qc.ca

Catégorie d'incident	2022	2023	2024	2025	2026*	Total
Accès non-autorisé	2	0	0	0	0	**2**
Atteinte à la disponibilité	2	0	0	0	0	**2**
Compromission d'un fournisseur	1	2	1	3	0	**7**
Compromission d'un système	1	1	3	0	2	**7**
Déni de service	1	3	0	0	2	**6**
Fuite d'information	9	11	8	5	2	**35**
Hameçonnage	0	2	0	0	0	**2**
Intrusion informatique	1	2	0	1	0	**4**
Rançongiciel	2	0	4	4	1	**11**
Usurpation	2	1	1	1	0	**5**
Vol ou perte	2	0	1	1	0	**4**
Autre	3	0	0	0	0	**3**
Total	**26**	**22**	**18**	**15**	**7**	**88**

* Données au 30 septembre 2026

Par ailleurs, considérant que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a pour mission de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique et d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec, nous vous informons qu'il n'est pas possible de vous transmettre les autres documents qu'il détient, en vertu des articles 28.1, 29 et 34 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès,* vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [redacted], nos salutations distinguées.

Original signé

Isabelle Goulet

Responsable de l'accès aux documents